



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS

Incitation financière à l'amélioration de la qualité - Résultats 2017

Avril 2018

Observatoire FEHAP
Anne-Charlotte de VASSELOT, Direction de l'offre de soin

- Mise en place du dispositif IFAQ, par des expérimentations en 2012 et 2015
- Généralisation du modèle pour le MCO en 2016
- Intégration du SSR dans le modèle IFAQ en 2017

- Enveloppe dédiée pour IFAQ, tous statuts :
 - 2016 : 39 M€
 - 2017 : 50 M€ (correspondant à l'entrée du SSR dans le dispositif), dont :
 - 40 M€ pour le MCO → 0,07% de l'enveloppe ODMCO
 - 10 M€ pour le SSR → 0,12% de l'enveloppe ODSSR
 - Sachant que l'enveloppe IFAQ est globale dans son attribution

- Rémunération sur scores :
 - Niveau atteint,
 - Ou évolution,
 - Ou les 2.

- Les établissements sont classés en 4 groupes pour être comparables :
 - Groupe 1 : indicateurs DPA* MCO obligatoire
 - Groupe 2 : indicateurs DPA* SSR obligatoire
 - Groupe 3 : indicateurs DPA* HAD obligatoire
 - Groupe 4 : Autres établissements, c'est-à-dire :
 - Établissements MCO, HAD, SSR < 500 séjours
 - Établissements de dialyse
- Rémunération des meilleurs ES de chaque groupe :
 - Avec un taux de rémunération compris entre 0,1% et 0,6% des produits assurance maladie
 - Dans une fourchette allant de 15K€ à 500K€

* DPA = Dossier patient

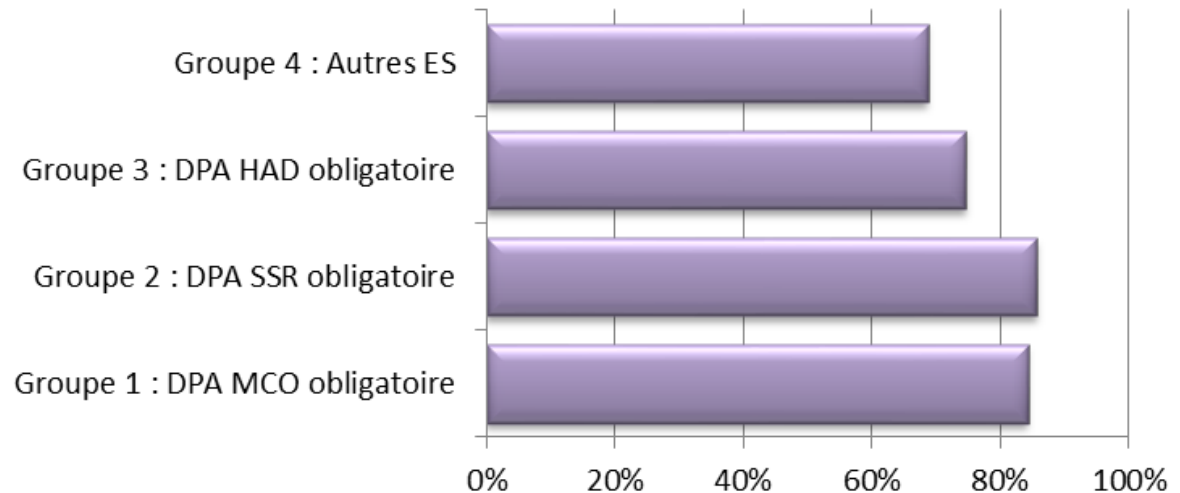
- De plus en plus d'établissements éligibles
 - En 2017, 80% des établissements sont éligibles, contre 65 % en 2016 pour tous les ES
 - Le taux d'éligibilité estimé des établissements de la FEHAP est de 70 % en 2017
- Des différences significatives par groupe

Principales causes d'inéligibilité :

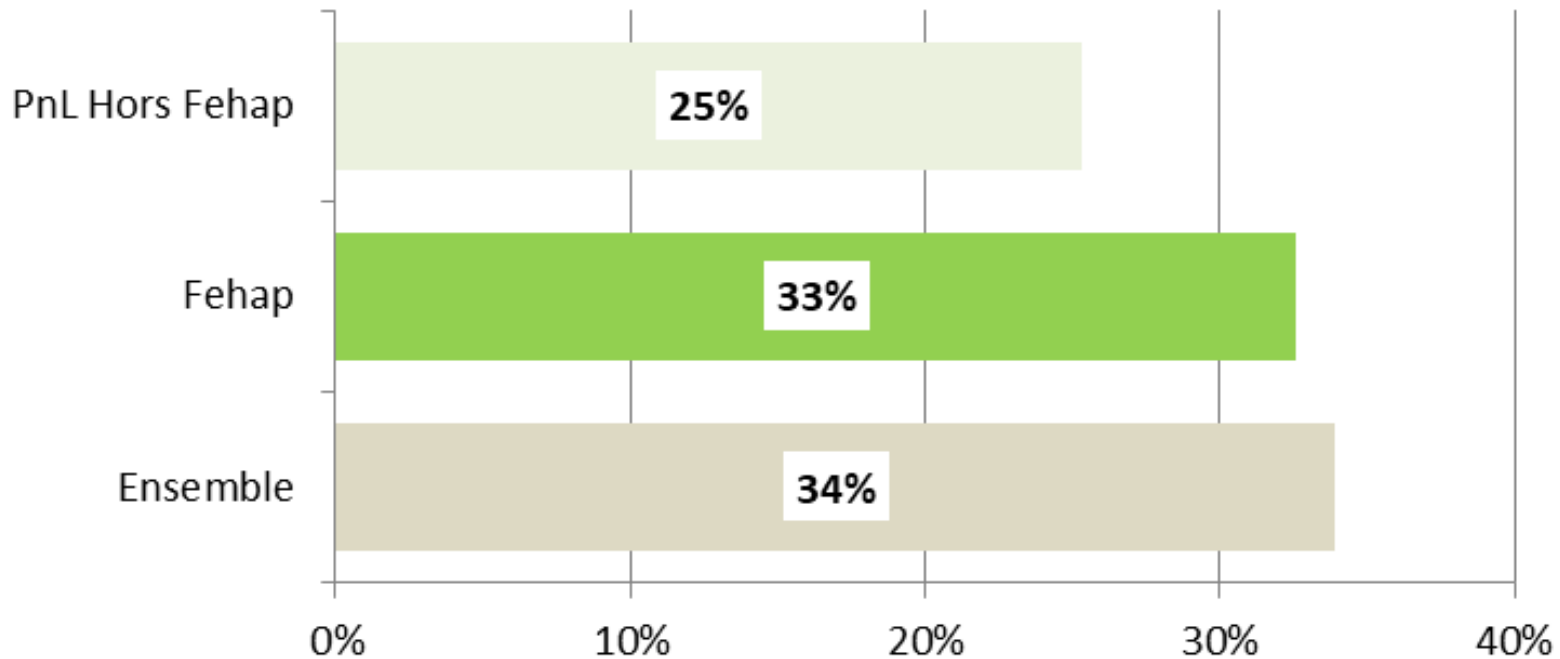
Hôpital numérique

Certification

Taux d'éligibilité total 2017 par groupe



Taux de rémunération global IFAQ 2017




- Taux de rémunération global = sur les 2 scores confondus (niveau atteint et évolution)
- 33% des établissements FEHAP qui ont été éligibles ont reçu la dotation IFAQ en 2017

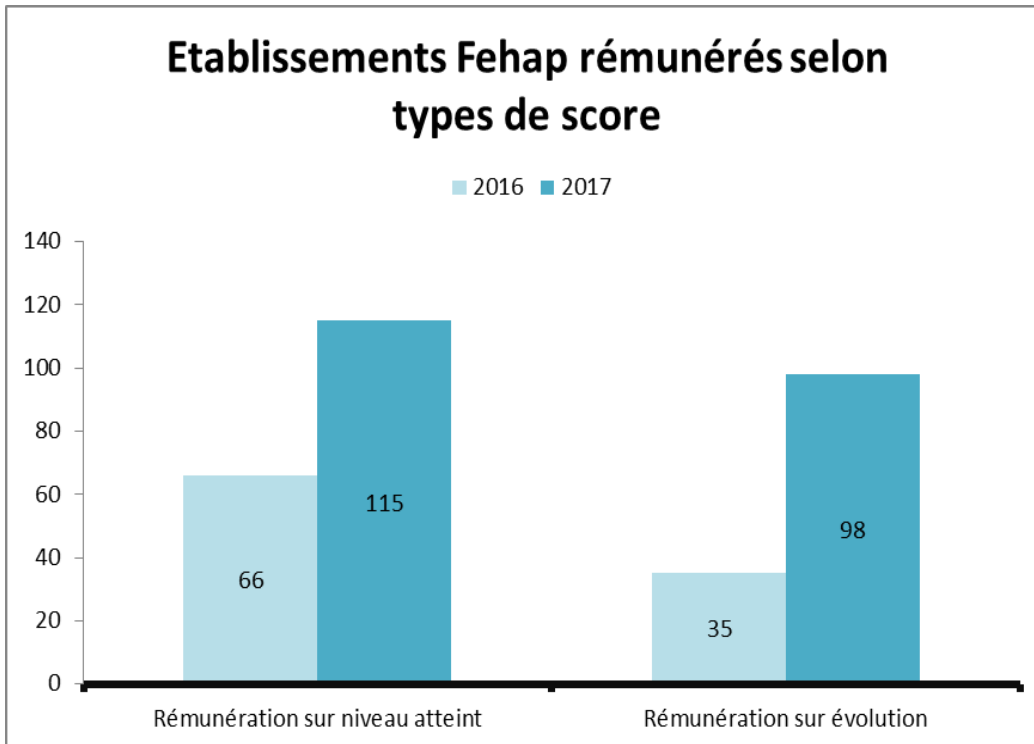
Le nombre d'établissements rémunérés IFAQ 2017

	ES dotés			ES éligibles		
	FEHAP	Tous ES	%	FEHAP	Tous ES	%
Groupe 1 : DPA MCO obligatoire	32	341	9,38%	79	894	8,84%
Groupe 2 : DPA SSR obligatoire	59	249	23,69%	180	819	21,98%
Groupe 3 : DPA HAD obligatoire	10	33	30,30%	40	99	40,40%
Groupe 4 : Autres ES	112	198	56,57%	355	608	58,39%
Total	213	821	25,94%	654	2420	27,02%

- La représentativité des établissements FEHAP **MCO hors HAD et dialyse** ayant reçu la dotation IFAQ est **supérieure** à leur représentativité sur le nombre d'établissements total (9,4% vs 5%)
- La représentativité des établissements FEHAP **SSR** ayant reçu la dotation IFAQ est **inférieure** à leur représentativité sur le nombre d'établissements total (23,7% vs 31%)
- La représentativité des établissements FEHAP **HAD** ayant reçu la dotation IFAQ est **inférieure** à leur représentativité sur le nombre d'établissements total (30% vs 37%)

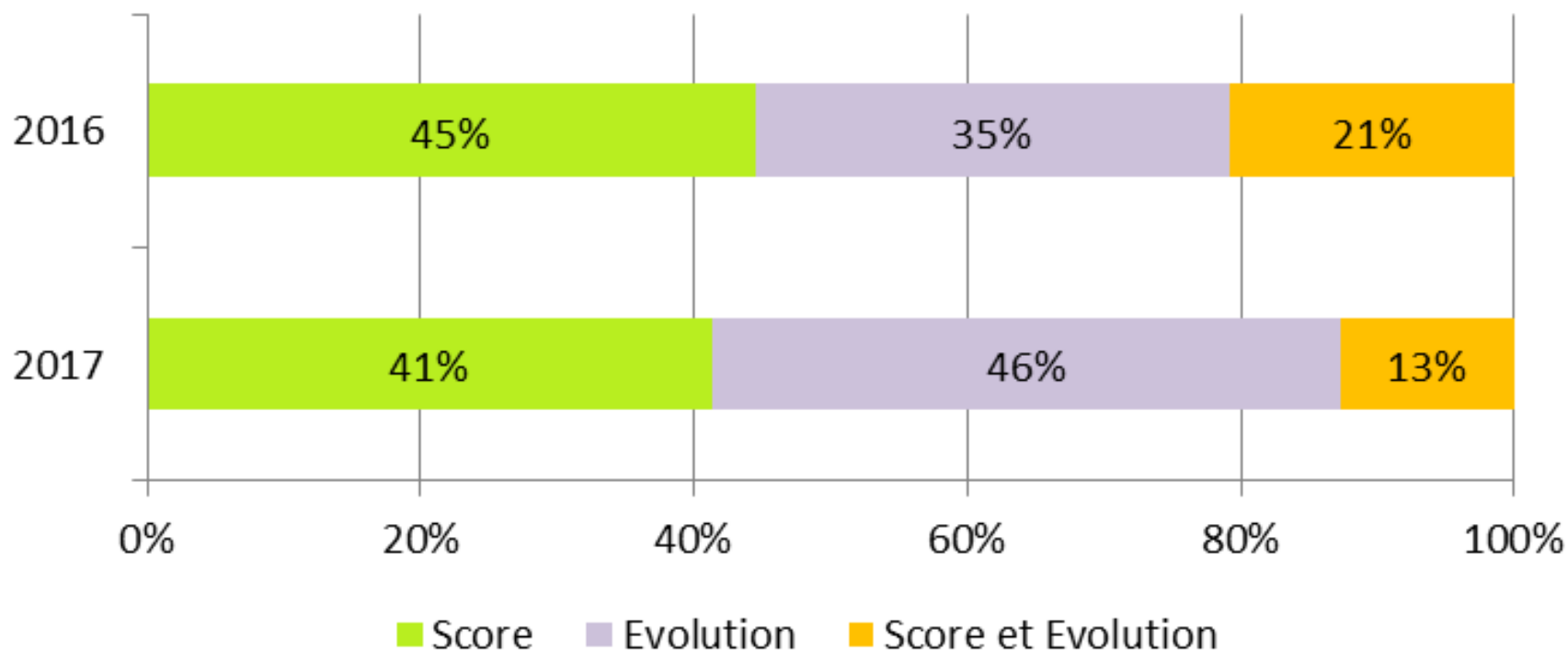
Les taux de rémunération IFAQ 2016-2017

- Davantage d'établissements rémunérés en 2017 (213 ES) qu'en 2016 (101 ES)
 -  Périmètre différent car ajout des SSR en 2017 (59 SSR FEHAP dotés en 2017)
- Plus forte progression constatée pour les rémunérations sur l'évolution que sur le niveau atteint pour les ES FEHAP en 2017

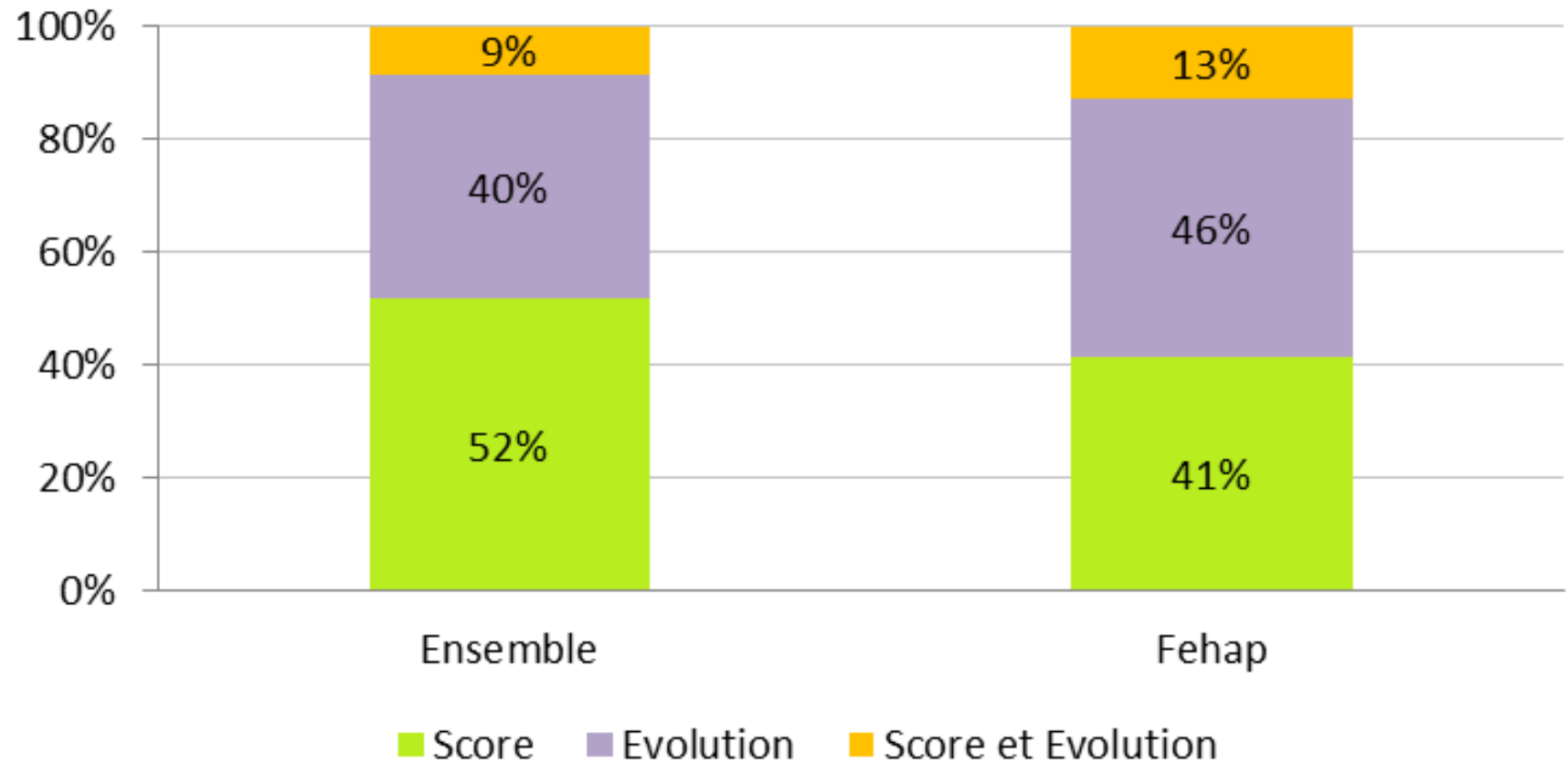


- A périmètre comparable (**Groupe 1 seulement**, soit les établissements avec le DPA MCO obligatoire) :
 - Même nombre d'établissements dotés en 2016 et 2017 : 32
 - Mais moins d'établissements dotés sur le niveau atteint en 2017 qu'en 2016

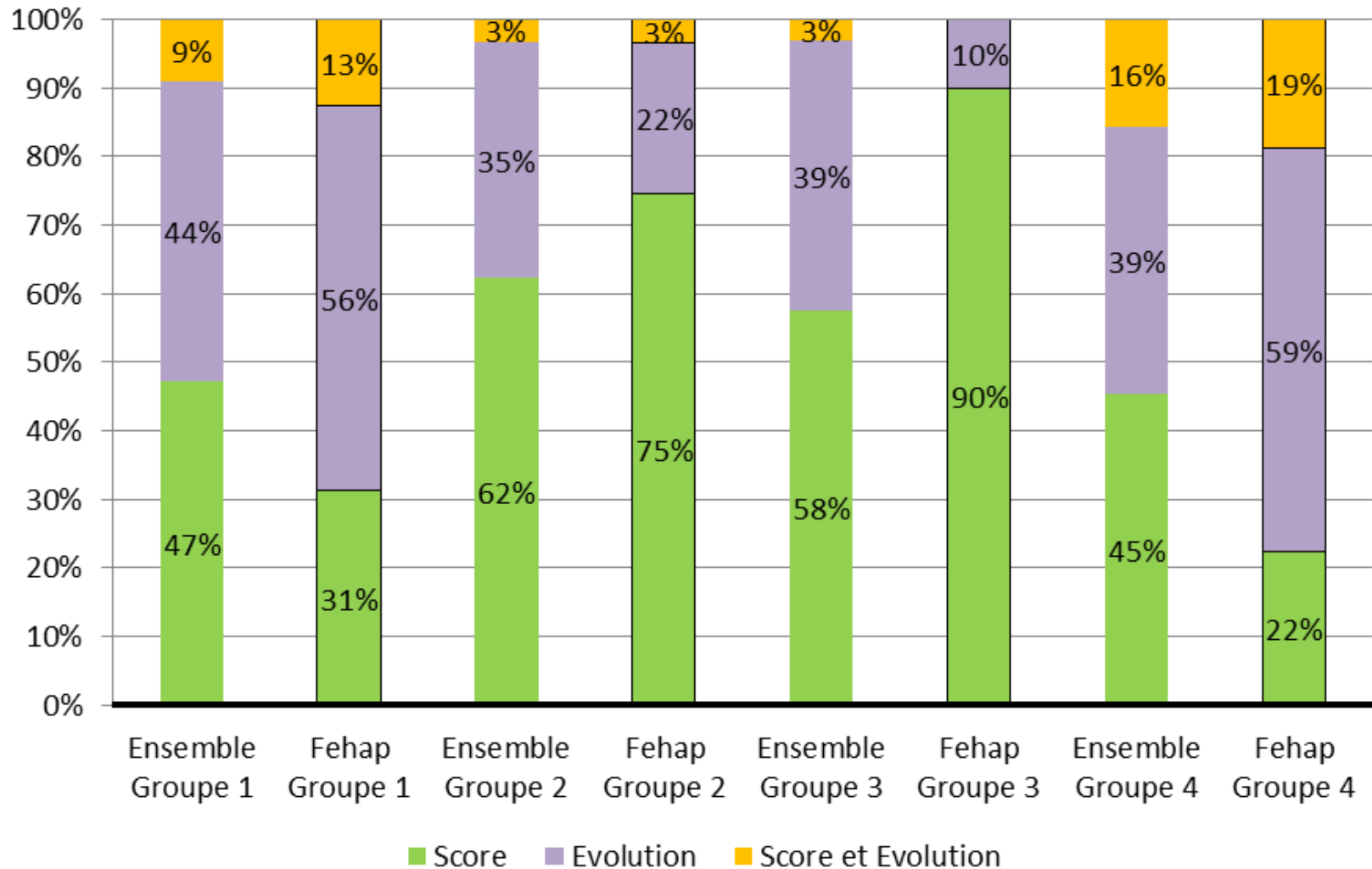
Répartition par type de rémunération Fehap 2016-2017



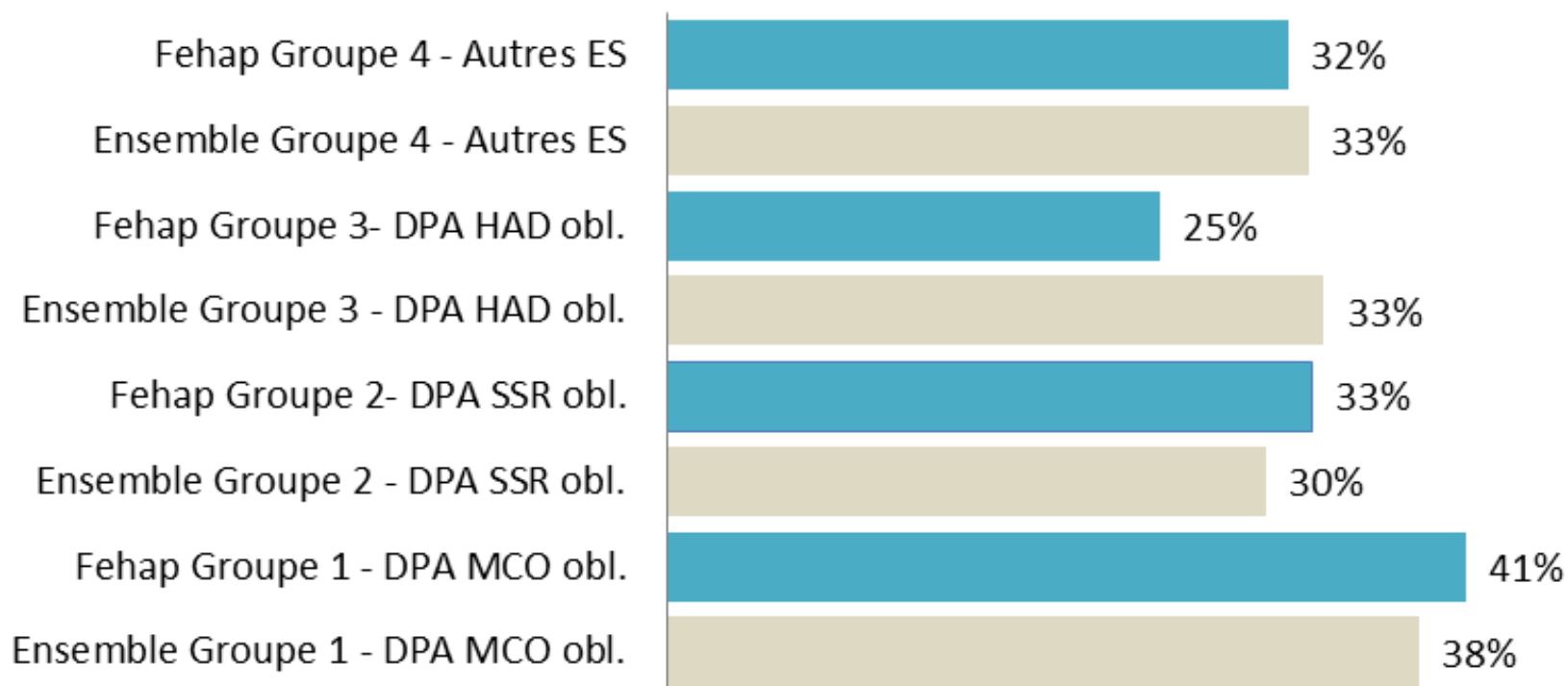
Le types de rémunération 2017



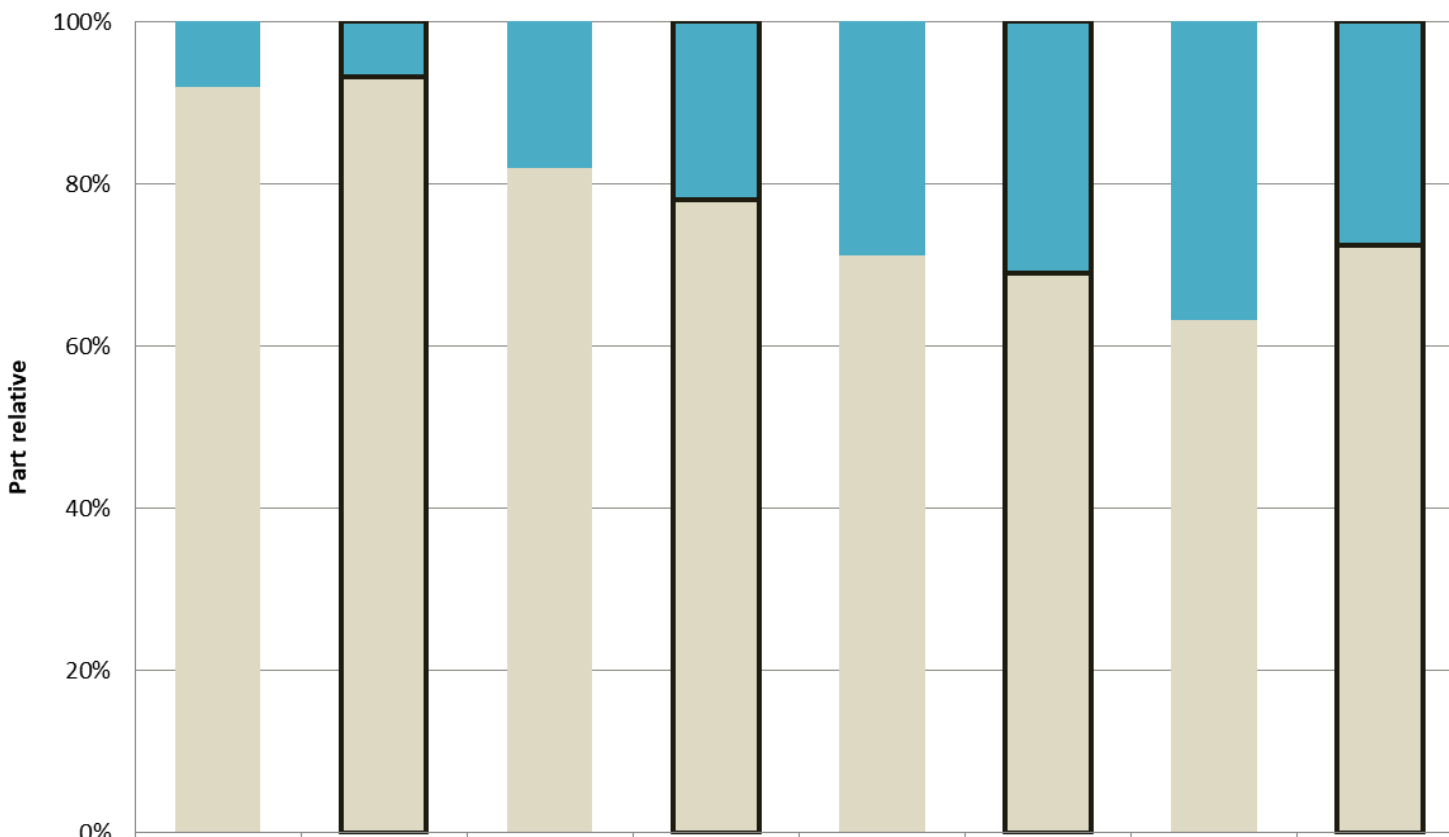
Les types de rémunération par groupe



Taux de rémunération global 2017 par groupe

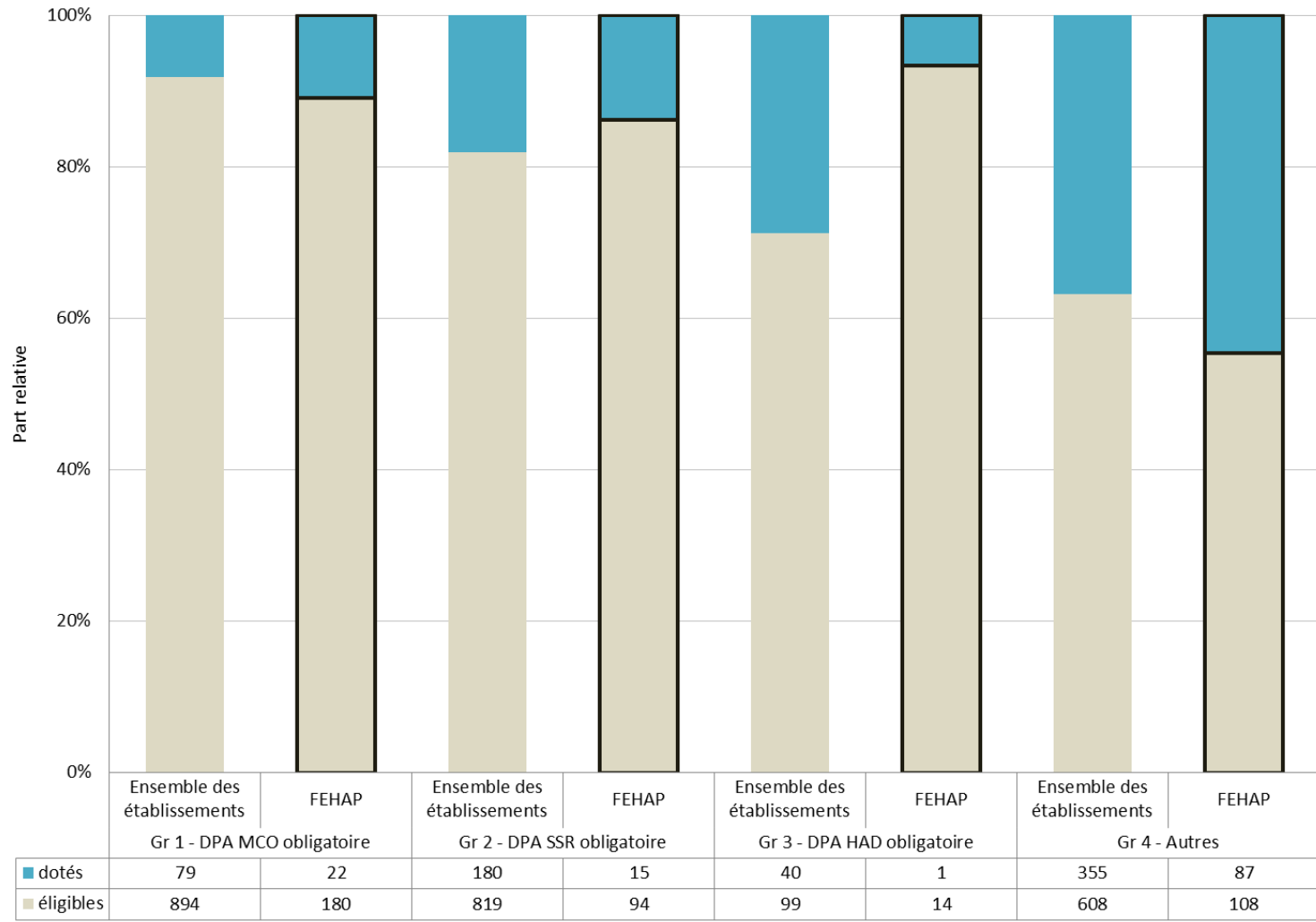


La proportion 2017 des établissements rémunérés sur le niveau atteint une comparaison Fehap et autres établissements



	Ensemble des établissements	FEHAP	Ensemble des établissements	FEHAP	Ensemble des établissements	FEHAP	Ensemble des établissements	FEHAP
	Gr 1 - DPA MCO obligatoire		Gr 2 - DPA SSR obligatoire		Gr 3 - DPA HAD obligatoire		Gr 4 - Autres	
■ dotés	79	14	180	46	40	9	355	46
■ éligibles	894	192	819	163	99	20	608	121

La proportion 2017 des établissements rémunérés sur l'évolution une comparaison Fehap et autres établissements



Les rémunérations totales par groupe (1/2)

Groupe DPA MCO Obligatoire (894 ES éligibles sur 1 060 ES – 84,3%)

	Nb ES	Dotation
Niveau atteint seul	161 ES	10,6 M€
Evolution seul	149 ES	23,8M€
Niveau atteint + évolution	31 ES	6,4M€

→ Au total 341 ES pour 40,8 M€

→ Dotation moyenne = 120 k€

- 11 ES au plancher (15 k€) – 3,2%
- 13 ES au plafond (500 k€) – 3,8%

Groupe DPA SSR Obligatoire (819 ES éligibles sur 957 ES – 85,6%)

	Nb ES	Dotation
Niveau atteint seul	155 ES	3,8 M€
Evolution seul	86 ES	2 M€
Niveau atteint + évolution	8 ES	0,36 M€

→ Au total 249 ES pour 6,2 M€

→ Dotation moyenne = 24,7 k€

- 91 ES au plancher (15 k€) – 36,5%
- 0 ES au plafond (500 k€)

Groupe DPA HAD Obligatoire (99 ES éligibles sur 133 ES – 74,4%)

	Nb ES	Dotation
Niveau atteint seul	19 ES	0,35 M€
Evolution seul	13 ES	0,23 M€
Niveau atteint + évolution	1 ES	0,02 M€

→ Au total 33 ES pour 0,6 M€
→ Dotation moyenne = 18,3 k€

- 22 ES au plancher (15 k€) – 66,7%
- 0 ES au plafond (500 k€)

Groupe des autres ES (608 ES éligibles sur 886 ES – 68,6%)

	Nb ES	Dotation
Niveau atteint seul	90 ES	1,7 M€
Evolution seul	77 ES	1,3 M€
Niveau atteint + évolution	31 ES	0,9 M€

→ Au total 198 ES pour 3,9 M€
→ Dotation moyenne = 19,8 k€

- 137 ES au plancher (15 k€) – 69,2%
- 0 ES au plafond (500 k€)

- 213 établissements FEHAP ont été dotés en 2017, représentant 26% du nombre total d'établissements dotés
- IFAQ touche un nombre grandissant d'établissements, avec comme points de vigilance :
 - 30% environ des ES FEHAP sont inéligibles
 - 67% des ES FEHAP éligibles ne sont pas dotés
 - Moins d'ES FEHAP SSR et HAD dotés en proportion
- Un tiers des établissements éligibles sont rémunérés
- En 2017, les établissements de la FEHAP sont plus souvent rémunérés que les autres sur l'évolution que sur le niveau atteint (groupe 4 notamment), ce qui n'était pas le cas en 2016